

CHARTRE

ACHATS

RESPONSABLES

Cette charte vise à **préciser**
les engagements de Jeumont Electric
tout au long du processus
achat et approvisionnement et à **clarifier ses attentes**
à l'égard de ses fournisseurs, sous-traitants et partenaires.

Elle s'inscrit dans la durée
et vise à intégrer la RSE dans l'ensemble des étapes,
dans le but d'**entretenir des relations durables,**
responsables et profitables pour l'ensemble des parties.

La mise en œuvre des principes de la Charte Achats Responsables engage Jeumont Electric à :



Respecter les intérêts
des fournisseurs
et sous-traitants

En évitant de mettre le fournisseur dans une position de dépendance dont Jeumont Electric pourrait profiter

En veillant à mettre en œuvre les moyens dont Jeumont Electric dispose pour respecter ses engagements financiers, conformément à la loi LME.



Favoriser
le développement
économique

Par la communication - dans la mesure du possible - des niveaux prévisionnels d'activité pour favoriser l'adaptation des capacités

Par son intégration sur le territoire, et sa contribution au développement économique.



Intégrer
le coût total de l'achat

En prenant en compte les charges directes et indirectes

En veillant à avoir cette vision coût complet tout au long du cycle de vie des produits et services.



Diminuer son impact environnemental,

selon les moyens et le niveau de connaissances dont Jeumont Electric dispose

Par l'anticipation des impacts environnementaux de sa politique achat, de ses sources d'approvisionnement et de son cahier des charges

Par le respect de la conformité aux obligations environnementales du produit / service acheté, des conditions de production et de distribution

Par les actions entreprises pour avoir une vue d'ensemble du cycle de vie du produit / service acheté ou fabriqué.



Assurer les conditions

d'une bonne qualité de relation

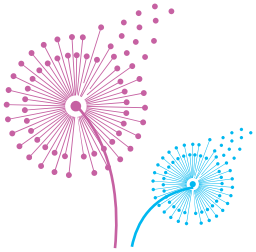
En préservant la confidentialité des données et documents communiqués par les fournisseurs

En traitant avec équité les fournisseurs lors des appels d'offre et consultations

En formant les acheteurs aux bonnes pratiques et en diffusant cette charte aux autres parties prenantes de la relation fournisseurs

En privilégiant la médiation comme mode de traitement des litiges.

JEUMONT ELECTRIC SOUHAITE QUE SES FOURNISSEURS PARTAGENT SES ENGAGEMENTS **ET LES INVITE DONC À :**



Favoriser la diffusion
de cette Charte

En interne, pour que l'ensemble des salariés puisse connaître et mettre en œuvre à son niveau, les principes édictés par cette charte

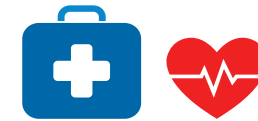
En externe, par l'élaboration et la diffusion de sa propre Charte Achats Responsables.



Respecter le volet
social des principes RSE,
tels qu'exposés dans
les normes ISO 20400
et 26000

En respectant a minima les obligations
légales en matière de travail

En s'assurant que ses fournisseurs
respectent ces obligations.



**Assurer des conditions
de travail** saines et sûres
pour ses collaborateurs

En disposant d'un système de management
santé et sécurité adapté à la nature de ses
activités

En disposant d'un système approprié de
prévention et de management des risques

En incitant ses fournisseurs à assurer les
meilleures conditions à ses salariés.



Assurer une approche transparente avec Jeumont Electric, dans la limite de ses règles de confidentialité

Par la fourniture des documents concernant la performance extra financière des biens et services délivrés par celui-ci (certifications, labels, agréments...)

Par l'échange d'informations relatives aux coûts et aux prix en vue d'optimiser les avantages compétitifs des deux parties

Par l'autorisation faite à Jeumont Electric ou des tiers choisis par lui, de réaliser un audit, sur site ou sur pièce des pratiques du fournisseur sur les aspects RSE

Par les meilleurs efforts produits pour assurer la traçabilité des biens, services et prestations qu'il délivre.



Réduire ses impacts environnementaux

En mettant en œuvre des initiatives vertueuses

En réduisant sa consommation de ressources et sa production de déchets

En adoptant un système de management environnemental.

La Charte Achats de Jeumont Electric
**sera communiquée aux fournisseurs,
sous-traitants et partenaires** pour adhésion,
dans le cadre des relations commerciales
et sera annexée aux contrats et marchés
passés avec Jeumont Electric **et a pour
Jeumont Electric une valeur contractuelle**
au même titre que les autres documents régissant
les relations avec ses fournisseurs et partenaires.

